

**Liste des pièces justificatives à produire en vue de la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour au titre de la protection temporaire**

Catégories visées par la décision du Conseil de l'UE du 3 mars 2022	Pièces justificatives
⇒ <b>Toutes catégories</b>  (Cas n°1, n°2, n°3, n°4)	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>Le formulaire de demande dûment rempli ;</b></li><li>✓ <b>Quatre photographies de face</b>, tête nue, de format 3,5 cm x 4,5 cm, récentes et parfaitement ressemblantes ;</li><li>✓ <b>Justificatif de domicile ou d'hébergement : Facture au nom de l'intéressé</b> (facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone) ou au nom de son hébergeant ; ou quittance de loyer au nom du demandeur ou de son hébergeant ; ou attestation d'hébergement par un foyer ou une association (les déclarations sur l'honneur sans autre justificatif sont acceptées lorsqu'il s'agit d'une personne morale).</li></ul>
➤ <b>Cas n°1 : Ressortissants ukrainiens résidant en Ukraine avant le 24 février 2022 et déplacés d'Ukraine à partir du 24 février ou après cette date ou présents à cette date dans une Etat-membre de l'Union</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>Justificatif de nationalité</b> : passeport valide ou périmé depuis moins de deux ans, ou CNI valide ou périmée depuis moins de deux ans, ou attestation consulaire ukrainienne.</li><li>✓ <b>Copie du tampon d'entrée dans l'espace Schengen</b> (ou à défaut, tout justificatif attestant d'un déplacement hors d'Ukraine, entre autres justificatifs de déplacement) ;</li><li>✓ <b>Copie du visa Schengen</b> (si passeport non biométrique) ou compostage du document de voyage.</li></ul>
➤ <b>Cas n°2 : Les apatrides ou ressortissants d'un pays tiers autre que l'Ukraine qui ont bénéficié d'une protection internationale ou d'une protection nationale équivalente en Ukraine avant le 24 février</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>Justificatif d'état-civil</b> : CNI, passeport, ou tout autre document justifiant de l'état civil (livret de famille...) ;</li><li>✓ <b>Copie du titre leur octroyant la protection internationale ou nationale en Ukraine ;</b></li><li>✓ <b>Copie du tampon d'entrée dans l'espace Schengen</b> (ou à défaut, tout autre justificatif attestant d'un déplacement hors d'Ukraine, entre autres justificatifs de déplacement).</li></ul>
➤ <b>Cas n°3 : Membres de famille des deux premières catégories</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>Justificatif d'état-civil</b> : CNI, passeport, ou tout autre document justifiant de l'état civil ;</li><li>✓ <b>Justificatif du lien de famille avec la personne d'une des deux premières catégories ;</b></li><li>✓ <b>Copie du tampon d'entrée dans l'espace Schengen</b> (ou à défaut, tout autre justificatif attestant d'un déplacement hors d'Ukraine, entre autres justificatifs de déplacement).</li></ul>
➤ <b>Cas n°4 : RPT qui était en séjour régulier en Ukraine et qui ne peuvent dans leur pays dans des conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <i>Les pièces justificatives à transmettre pour cette catégorie seront arbitrées ultérieurement.</i></li></ul>

<b>sûres et durables ainsi que les membres de leur famille</b>	
--	--